

Fiche projet – Demande de subvention Fonds d'Investissement Santé (FIS)

Informations sur le demandeur / porteur

Nom ou raison sociale	NEYER Cécile Masseur-kinésithérapeute
Porteur du projet	NEYER Cécile
Adresse	67 rue du Général Dufieux 68650 Lapoutroie
Téléphone	0672592425
E-mail	cecileneyer@yahoo.fr
N° SIRET	48387169500043
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Taille de la structure	2 masseurs kinésithérapeutes travaillent dans le cabinet: un titulaire et un assistant
Personne à contacter	NEYER Cécile
Fonction	Titulaire

Informations sur le projet

Intitulé du projet	Aménagement d'un cabinet de kiné
Description / modalités pratiques	Le projet est porté par une masseur-kinésithérapeute installée en zone rurale, prenant en charge une patientèle diversifiée : personnes âgées, nourrissons, patients en situation de handicap, patients en rééducation post-chirurgicale ou post-traumatique, ainsi que des actifs souffrant de pathologies musculo-squelettiques. Le cabinet actuellement loué est de plain-pied, mais la salle de rééducation (plateau technique) est située à l'étage et uniquement accessible par un escalier. Cette configuration limite fortement l'accès à certains patients, notamment les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées fragiles, ou celles nécessitant une aide à la marche. Pour répondre à cet enjeu d'accessibilité, un nouveau local de plain-pied a été acquis. Mieux adapté à la typologie des patients, il permettra d'assurer une prise en charge de qualité. Toutefois, l'entrée comporte quatre marches, entravant l'accès aux personnes à mobilité réduite. La création d'une

	rampe extérieure et l'aménagement de l'escalier s'avèrent donc nécessaires pour garantir l'accessibilité universelle. En complément, l'installation d'une table de soins à hauteur variable est prévue, afin d'améliorer le confort et la sécurité des patients lors des consultations.
Objectifs visés	•Améliorer l'accessibilité aux soins : permettre à toutes les personnes, y compris celles à mobilité réduite, en fauteuil roulant ou âgées, d'accéder sans difficulté au cabinet grâce à la mise en place d'une rampe. •Renforcer la qualité et le confort des soins : grâce à l'acquisition d'une table à hauteur variable, assurer une meilleure installation des patients, réduire les risques liés aux transferts et améliorer la qualité de la prise en charge. •Soutenir l'offre de soins en milieu rural : maintenir une activité de kinésithérapie de proximité, éviter les déplacements contraignants vers des structures éloignées et participer à la lutte contre la désertification médicale (Lapoutroie est située en zone sous dotée) •Garantir l'égalité d'accès aux soins : permettre à la population locale, quels que soient l'âge, l'état de santé ou le handicap, de bénéficier de prestations de rééducation dans des conditions optimales.
Public cible	Le projet concerne directement toutes les personnes nécessitant des soins de kinésithérapie : •Les personnes à mobilité réduite (patients en fauteuil roulant, personnes avec handicap moteur, patients après chirurgie lourde), •Les personnes âgées dont la mobilité est limitée et qui nécessitent un suivi régulier pour maintenir leur autonomie, •Les patients en rééducation post-traumatique ou post-opératoire, pour qui l'accessibilité et le confort d'installation sont essentiels •La population rurale dans son ensemble, qui bénéficie ainsi d'une offre de soins de proximité adaptée et modernisée, sans avoir à se déplacer vers des centres urbains éloignés.

Localisation du projet	67 rue du Général Dufieux 68650 LAPOUTROIE
Date d'autorisation de démarrage	01/08/25
Date de fin de réalisation	15/12/25
Contreparties proposées (ex : mention CeA dans les communications)	Installée dans la commune rurale de Lapoutroie, identifiée comme zone sous-dotée, Mme Cécile NEYER s'engage, dans le cadre du soutien apporté par la Collectivité européenne d'Alsace, à : En matière d'accès aux soins : • Maintenir une offre de soins de proximité à destination d'une patientèle variée, en particulier les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de handicap, ainsi que les patients en rééducation post-opératoire ou post-traumatique. • Assurer, lorsque cela est nécessaire, des visites à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer jusqu'au cabinet. • Garantir l'accessibilité physique du cabinet aux personnes à mobilité réduite, grâce à la mise en œuvre d'un aménagement spécifique (rampe d'accès) et à l'équipement d'une table de soins à hauteur variable. En matière de coopération territoriale : • Contribuer à l'offre de soins locale en lien avec les autres professionnels de santé et les structures de proximité. • S'impliquer, selon ses disponibilités, dans les dynamiques territoriales existantes ou en construction (CPTS, ESP, MSP de Fréland), afin de renforcer la coordination des parcours de soins. En matière de formation et d'attractivité : • Développer une expertise dans des domaines spécifiques comme la sénologie ou la rééducation post-cancer du sein. • Envisager, à moyen terme, la possibilité d'accueillir des stagiaires en formation paramédicale ou de s'inscrire dans une démarche de maître de stage, afin de participer à l'attractivité des territoires ruraux. En matière de communication : • Valoriser la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace par un affichage visible au sein du cabinet, ainsi que par la mention de ce soutien dans toute communication liée à l'ouverture ou à la réhabilitation du cabinet.

	En complément des engagements thématiques précédemment mentionnés, le porteur de projet s'engage à : • Participer, aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace et des partenaires institutionnels concernés, à un comité de suivi visant à évaluer régulièrement la mise en œuvre des engagements réciproques définis dans la convention.
--	--

Informations financières

Coût total du projet (€ TTC)	20562,00 euros
Montant sollicité auprès du FIS (€)	6 168,60 euros
Autres financements sollicités ou obtenus (nom des financeurs, montants)	Le coût total du projet s'élève à 20 562,00 €. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) représente 6 168,60 €, soit 30 % du coût total. Le reste du financement est assuré à parts égales entre un autofinancement (soit 7 196,70 €, soit 35 %) et un prêt bancaire (également 7 196,70 €, soit 35 %).
Avez-vous déjà bénéficié d'un financement CeA pour un projet similaire ? (oui/non – si oui, précisez)	non